

FONGICIDE ANTI

MILDIOU LÉGUMES



LBG-01F34

illumine vos légumes,
éteint votre mildiou !



La protection maraîchère en toute sérénité :

- . **PUISSANTE DOUBLE SYSTÉMIE** : ascendante et descendante
- . **LISTÉ BIOCONTRÔLE**
- . **PAS DE RÉSISTANCE** connue à ce jour

STIMULATEUR DES DÉFENSES NATURELLES

OBJECTIF
SÉCURITÉ
RÉSISTANCE

UN MÉCANISME D'ACTION ORIGINAL ET PERFORMANT qui stimule les défenses naturelles de la culture.



RÉDUIT l'intensité et la fréquence des maladies en maraîchage (mildiou, brémia...)

USAGES

Traitement des **parties aériennes**

Stimulation des défenses naturelles de la plante

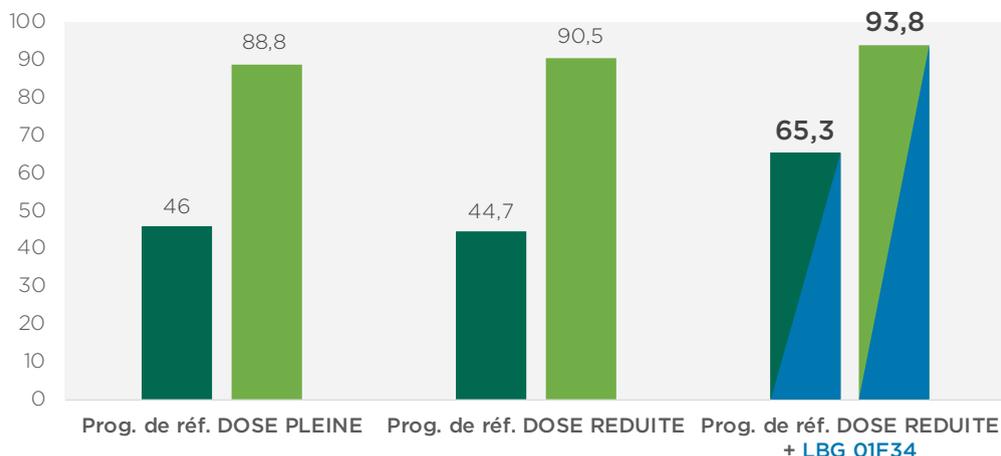
MAINTIENT la pleine efficacité de vos **fongicides** utilisés à **doses réduites**

CLASSEMENT non classé

FORMULATION concentré soluble (SL)

EFFET STIMULATEUR DES DÉFENSES NATURELLES sur MILDIOU du melon

% d'efficacité en fréquence et intensité au 24 août



En association avec 75 % de la référence, le **LBG-01F34** permet de réduire significativement le nombre de feuilles de melon touchées par le mildiou.

Témoin : fréquence 100 % intensité 45,4 %
Essai plein champ Acpel 2018 (dépt. 86)

Programme de référence	Prog. de réf. dose réduite 75 % SEUL	Prog. de réf. dose réduite 75 % + LBG-01F34
17/07 Réf. 1	75 % Réf. 1	75 % Réf. 1
19/07 Réf. 2	75 % Réf. 2	75 % Réf. 2 + LBG-01F34 2 l/ha
03/08 Réf. 3	75 % Réf. 3	75 % Réf. 3 + LBG-01F34 2 l/ha
10/08 Réf. 4	75 % Réf. 4	75 % Réf. 4 + LBG-01F34 2 l/ha
17/08 Réf. 5	75 % Réf. 5	75 % Réf. 5

■ Efficacité en fréquence ■ Efficacité en intensité

CULTURES ET USAGES

Cultures	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Intervalle minimum entre les applications	Lieux d'exploitation
Chicorées	3,5 l/ha	4 par an	4 jours	Plein champ - sous abri
Production de racines				
Concombre - Courgettes	3,5 l/ha	5 par an	5 jours	Plein champ - sous abri
Laitue	3,5 l/ha	4 par an	7 jours	Plein champ
Melon	3,5 l/ha	3 par an	7 jours	Plein champ - sous abri
Poivron	4 l/ha	5 par an	7 jours	Plein champ - sous abri
Tomate - Aubergine	4 l/ha	5 par an	4 jours	Plein champ - sous abri

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- Ne pas intervenir par très fortes températures (plus de 30°C) ou durant une période n'assurant pas une pousse végétative normale.
- Ne pas dépasser une concentration de 2 % dans la bouillie.
- Avant tout mélange, faire un test de compatibilité physique et de sélectivité
- Alternier les familles chimiques d'une application à l'autre
- Délai d'application avant la pluie : 2 heures

LBG-01F34 - AMM : N° 2100041-755 g/L de phosphonates de potassium - Détenteur de l'AMM : Luxembourg Ltd. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65. Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition novembre 2019. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © De Sangosse SAS - Istock. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection. P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Zone non traitée aquatique : 5 mètres dont DVP 5. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DRE : 6 heures plein champ / 8h sous abri. Délai Avant Récolte (DAR) sur chicorées, production de racines, concombre, courgette, laitue, melon, poivron, tomate et aubergine : 15 jours.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.